



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

COMPTE – RENDU SUCCINCT

de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 27 janvier 2022

Le jeudi 27 janvier à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au Trèfle, allée du Chemin vert à Rixheim, sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL. Le public était autorisé à assister à la séance.

Nombre de conseillers en fonction : 33

Nombre de conseillers présents : 18

Procurations de vote :

M. Philippe WOLFF (procuration à M. André GIRONA)
Mme Maryse LOUIS (procuration à M. Jean KIMMICH)
M. Raphaël SPADARO (procuration à Mme Barbara HERBAUT)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme Rachel BAECHEL)
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. Alexandre DURRWELL)
Mme Marie ADAM (procuration à Mme Catherine MATHIEU-BECHT)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. Richard PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. Patrick BOUTHERIN)
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à M. Patrice NYREK)

Excusés :

M. Eddie WAESELYNCK
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Guileine LEVY
Mme Rachel BAECHEL (au point 8, intéressée à l'affaire, quitte la salle)

Secrétariat de séance assuré par :

Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Adjointe au Maire, Secrétaire
Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

M. Lucien WETTEL, président du Conseil des Aînés
M. Jean RENNO, Adjoint honoraire
1 journaliste
6 auditeurs



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Adjointe au Maire et Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services respectivement aux fonctions de secrétaire de séance et de secrétaire adjoint.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2021.

FINANCES

3. Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer 6 subventions pour un montant total de 6.525,45 €.

4. Remboursement de frais à un tiers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à M. [REDACTED] les frais engagés concernant l'hébergement du site internet du Conseil des aînés, soit 56,77 €, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) du Budget 2022.

5. Réductions de titre de recette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De réduire de 91,00 € le titre n° 994 de l'exercice 2021, en reversant la somme de 91,00 € à Mme [REDACTED], domiciliée [REDACTED] à 68170 RIXHEIM,
- D'imputer la charge correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) / compte 678 (Autres charges exceptionnelles) du Budget 2022.

INTERCOMMUNALITE

6. Règlement local de publicité intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération : avis sur le projet de règlement arrêté

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de RLPI arrêté, assorti de la proposition suivante émise par la commission urbanisme : définir dans le glossaire joint au règlement la notion de « surface de façade commerciale ».

7. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Ces modifications concernent :

- Le changement de dénomination du syndicat pour s'appeler dorénavant « Territoire d'Énergie Alsace » ;
- L'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- L'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux ;
- La suppression de la réunion annuelle d'information.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

8. Désignation d'un membre du Conseil municipal au titre de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme

Madame Rachel BAECHEL, intéressée à l'affaire, quitte la salle. Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Première Adjointe, préside la séance de ce point.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de désigner Monsieur Philippe WOLFF pour signer la décision relative à demande de permis de construire n° PC 068 278 21 K0041 et tous les documents liés à la bonne exécution de cette décision.

JURIDIQUE

9. Concession relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision – Approbation d'un protocole de résiliation anticipée

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le protocole d'accord de fin de convention selon lequel :
 - le terme de la convention est fixé au 15 mars 2022 ;
 - les éléments constitutifs du réseau, en tant que biens de retour sont la propriété de la Commune et lui seront remis par la Société le 15 mars 2022 ;
 - la Société renonce à toute indemnité au titre de la résiliation anticipée de la convention notamment au montant de la part non amortie des biens de retour ;
- D'autoriser Madame le maire à signer le protocole d'accord ;
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire, ou à son représentant, afin d'exécuter la présente délibération.

10. Concession relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision – Déclassement du réseau et approbation du contrat de cession

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- De mettre fin au service public de distribution par le réseau câblé des services de vidéocommunications, à compter du terme de la convention de délégation de service public fixé au 15 mars 2022 ;
- De constater en conséquence, la désaffectation à cette date des biens constitutifs du réseau câblé de la Commune à ce service public ;

- De décider à la date du 16 mars 2022, le déclassement du domaine public de la Commune, des biens constitutifs dudit réseau, et, corrélativement leur incorporation au domaine privé de la Commune ;
- D'approuver à compter du 16 mars 2022, la cession en pleine propriété des éléments constitutifs du réseau câblé constitué notamment d'ouvrages de génie civil de transport et de distribution à la Société SFR FIBRE SAS aux conditions fixées au contrat de cession joint à la présente délibération ;
- D'approuver en conséquence le contrat de cession et ses annexes ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de cession ;
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire, ou à son représentant dûment désigné, afin d'exécuter la présente délibération.

11. Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication – montants applicables pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer les montants de la redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunications selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Artères (en € / km)		Autres (Cabine, sous répartiteur, etc.) (en € / m ²)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	42,64	56,85	28,43
Domaine public non routier communal	1 421,36	1 421,36	923,89

- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente.

12. Choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désigner l'entreprise *Alsace Dépannage* située à Illzach comme délégataire pour l'exploitation de la fourrière automobile ;
- D'approuver la convention de délégation de service public dont la durée est de 5 ans à compter de la notification ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de service public ainsi que tous les documents nécessaires.

FONCIER

13. Acquisition de parcelles rues de l'Île Napoléon et de Battenheim

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'acquérir auprès de la société « Bouygues Immobilier » les parcelles cadastrées sous section AK n° 121/9, n° 11/8 et 116/7 pour un euro symbolique ;
- D'acquérir auprès de la société « Bouygues Immobilier » la parcelle cadastrée sous section AK n° 127/31 pour dix mille euros ;
- De confier à l'étude notariale TINCHANT-MERLI la rédaction des actes de vente ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

PERSONNEL

14. Validation d'un projet de convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de prévention sur les risques psychosociaux

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- De l'autoriser à solliciter toutes les subventions mobilisables et signer les documents afférents.

♦♦♦

La séance du Conseil Municipal est levée à 19H50

Fait à RIXHEIM, le 1^{er} février 2022

Le Maire :

Rachel BAECHEL

Affiché le :

Retiré le :